

**ARRETE PORTANT REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLEANT DU CONSEIL DE LA FACULTE
DES SCIENCES ET INGENIERIE**

LA DOYENNE DE LA FACULTE DES SCIENCES ET INGENIERIE

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants ;
- Vu les statuts de l'université Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu l'arrêté portant délégation de signature à Madame Corinne AUBERT, doyenne de la faculté des sciences et ingénierie du 18 avril 2018 ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants au conseil de la faculté des sciences et ingénierie du 16 novembre 2017 ;
- Considérant la perte de la qualité de doctorant de Sorbonne Université de M. Pierre-Emmanuel WULFMAN, élu suppléant de la liste Doc'up pour la diversité de la recherche en date du 1^{er} septembre 2018.

ARRETE

Article 1

Madame Emmanuelle DE CLERMONT GALLERANDE est élue suppléante au conseil de la faculté des sciences et ingénierie, collège doctorant (D) en tant que candidate éligible suivante sur la liste Doc'up pour la diversité de la recherche.

Article 2

La Directrice générale de la faculté des sciences et ingénierie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site internet de la faculté des sciences et ingénierie.

Fait à Paris, le 7 novembre 2018

Corinne AUBERT

Doyenne

de la Faculté des Sciences et Ingénierie

Corinne AUBERT

Doyenne de la faculté des sciences

et ingénierie

